**ARRETE PORTANT MISE A LA RETRAITE DE M.....................................**

**GRADE ...................……………..**

**(SANS DROIT A PENSION CNRACL)**

L’Autorité Territoriale de ....................................,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales,

Vu la lettre en date du ................... présentée par M........................... sollicitant son admission à la retraite à compter du ....................,

# OU

Considérant que M..................................... a atteint l’âge maximum au-delà duquel il (elle) ne peut être maintenu(e) en fonctions.

**ARRETE**

**Article 1** **:** M........................né(e) le ........................ à........................,............(grade), est admis(e) à faire valoir ses droits à la retraite à compter du…………….

**ARTICLE 2 :** M…………. ne comptant pas les 2 années de services civils et militaires effectifs requis pour bénéficier d'une retraite de la CNRACL, sera rétabli(e) dans ses droits au régime général de la Sécurité sociale et à l'IRCANTEC.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Mr le Préfet,(ou sous-Préfet), à Mr le Receveur Municipal, à Mr le Président du centre de gestion.

Fait à..............................., le..............................

Le Maire (ou le Président)

Le Maire *(ou le Président)*,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :